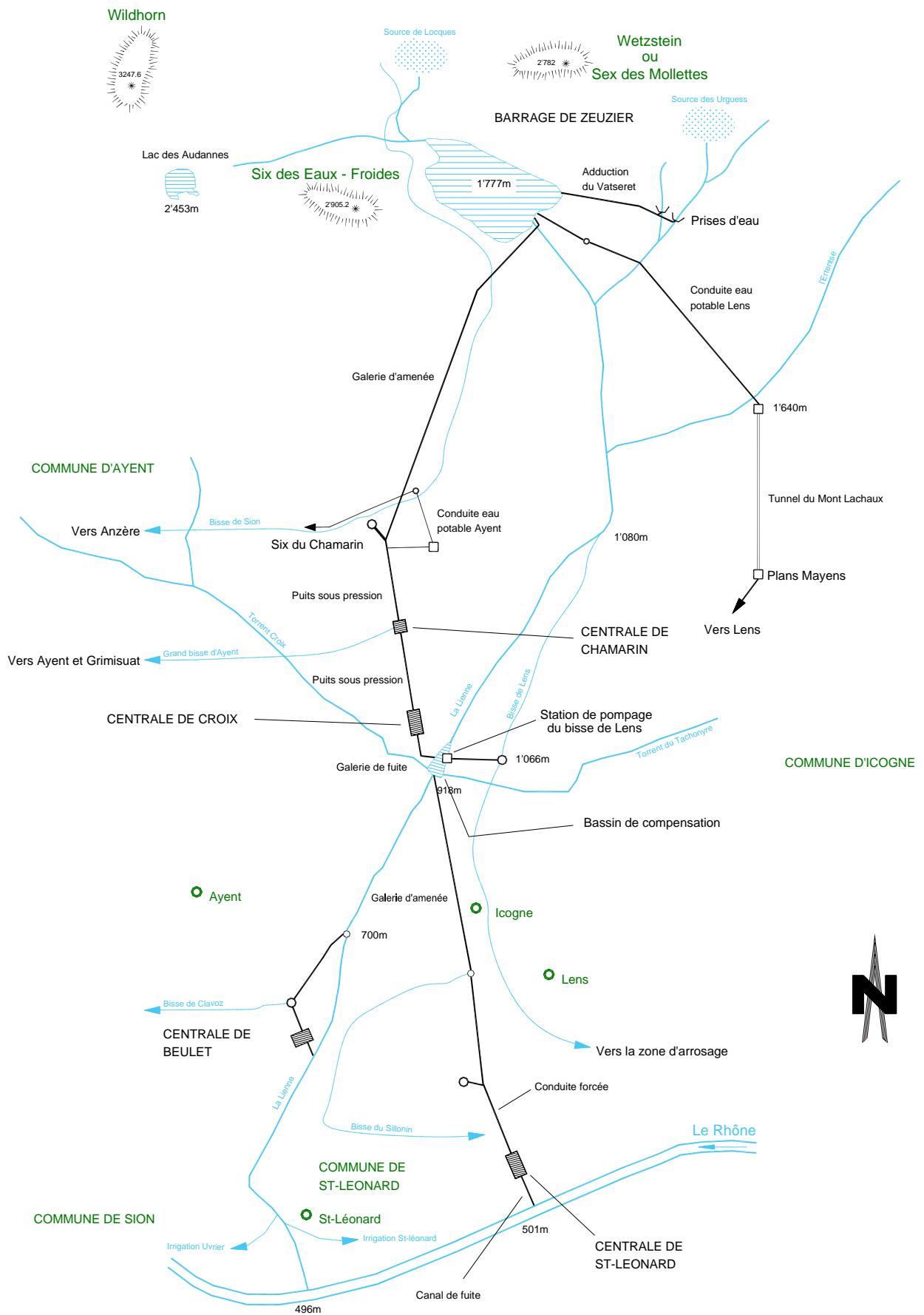


LIENNE

RAPPORT DE GESTION 2015/2016

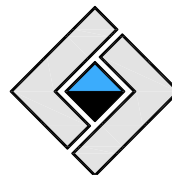
Situation générale



63^e RAPPORT DE GESTION

DU 1^{ER} OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2016

ELECTRICITE DE LA LIENNE SA



ACTIONNAIRES

BKW Energie SA, Berne	33 1/3 %
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	33 1/3 %
Ville de Sion, Sion	33 1/3 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit de 2014 à 2017.

MM.	* Andreas Stettler	à Burgdorf, Président
	* Philippe Varone	à Sion, Vice-Président
Mme	* Eva Herzog	à Bâle
	Medard Heynen	à Ausserberg
	Giuseppe Madia	à Baden
	Christian Bitschnau	à Sion

**Les membres du Conseil dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de Direction*

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Gérard Mittaz, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

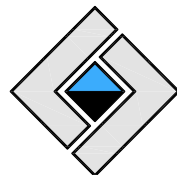
M. George Jenelten, à Sion

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du soixante-troisième exercice de la société, clos le 30 septembre 2016.

EXPLOITATION

Les apports d'eau durant l'exercice sous revue se sont montés à 113% de la moyenne multiannuelle. Ce très bon résultat est essentiellement dû aux abondantes chutes de neige de l'hiver ainsi qu'à une pluviométrie estivale légèrement supérieure à la norme dans nos bassins versants. La production des alternateurs s'est montée à 266 mio de kWh, soit le 112% de la moyenne des vingt dernières années et l'énergie d'ajustement a atteint 0.73% de l'énergie à disposition des partenaires.

Les travaux particuliers exécutés à Chamarin à l'occasion des révisions annuelles ont porté sur le remplacement des cellules 16 kV de la centrale et le renouvellement du revêtement de protection anticorrosion intérieure de la conduite forcée.

Suite à l'inspection du puits blindé de Croix effectuée en 2015, une analyse complémentaire de sa structure a été réalisée. Celle-ci a confirmé que la sécurité d'origine est encore entièrement garantie.

Dans le cadre des révisions annuelles des groupes de production, les régulateurs de tension ont été remplacés sur le groupe 2 de St-Léonard et sur le groupe 1 de Croix.

Quelques avaries ayant nécessité des interventions sont à relever à St-Léonard, ruptures de biellettes sur la turbine Francis n° 2 et perte d'étanchéité sur une traversée HT du transformateur du groupe 1, ainsi qu'à Croix, endommagement de l'antifriction du palier turbine du groupe 2.

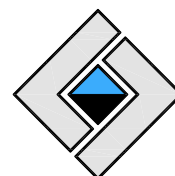
Le contrôle quinquennal du barrage de Zeuzier et de la digue de Proz Riond s'est déroulé au mois de septembre en présence des experts et de l'OFEN. Le rapport d'expertise est attendu pour mi-2017. La digue de Croix a été contrôlée par l'OFEN dans le cadre d'une visite ponctuelle. Ces inspections ont permis de constater le bon état général des ouvrages de retenue d'accumulation.

Les essais de dotation, effectués en 2015 dans le cadre de la mise en application de la LEaux, n'ont pas encore conduit à une levée des divergences entre les organismes environnementaux et notre société. Les discussions avec l'autorité cantonale se poursuivent.

En ce qui concerne la fiscalité, la procédure relative au recours de l'Electricité de la Lienne SA contre le modèle contesté d'imposition des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.



Bassin de compensation de Croix

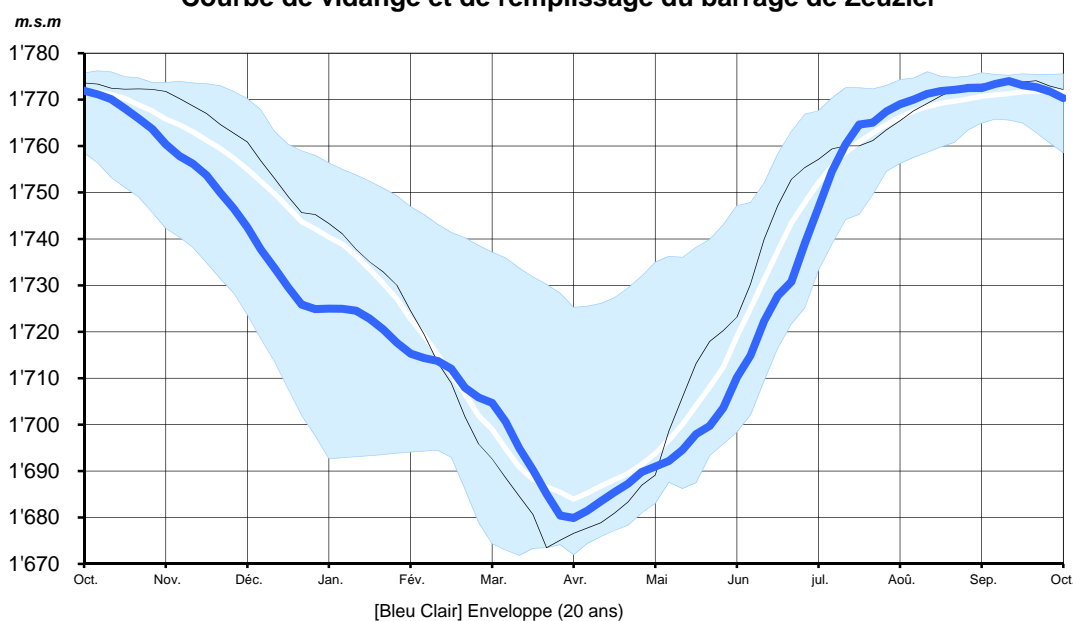


Bilan des apports d'eau

Les apports d'eau de l'année hydrologique 2015/2016 sont supérieurs de 112.73 % à la moyenne des 20 dernières années.

	2015/2016 mio m ³	2014/2015 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
Semestre d'hiver	12.485	15.378	14.198
Semestre d'été	103.020	83.893	88.261
Total annuel	115.505	99.271	102.459

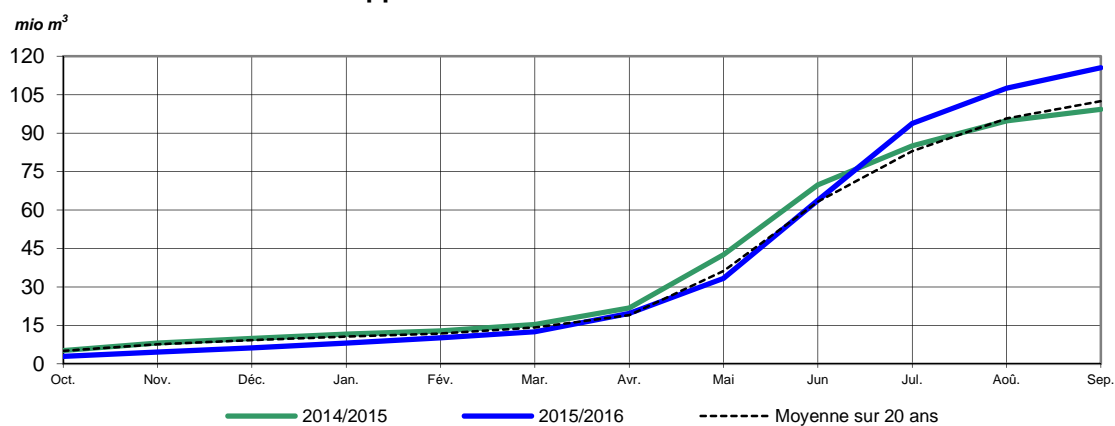
Courbe de vidange et de remplissage du barrage de Zeuzier



La répartition entre le bassin supérieur et le bassin intermédiaire est la suivante :

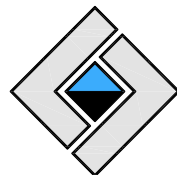
	2015/2016 mio m ³	2014/2015 mio m ³	Moyenne des 20 ans mio m ³
<i>Bassin de Zeuzier</i>	82.823	73.401	77.054
<i>Bassin de Croix</i>	32.682	25.870	25.405
Total annuel	115.505	99.271	102.459

Apports cumulés à Zeuzier et à Croix



Fourniture d'eau potable

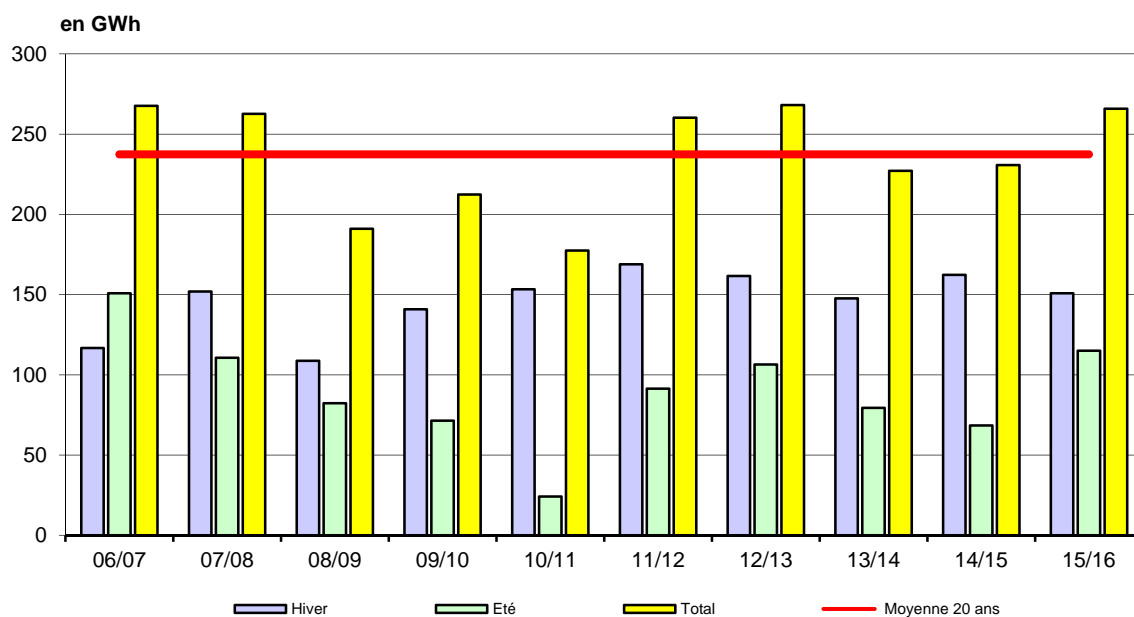
Durant l'exercice, 692'834 m³ d'eau ont été facturés pour l'alimentation en eau potable des communes d'Ayent, de Lens et d'Icogne.



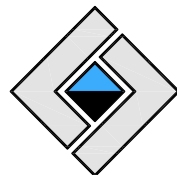
Bilan d'énergie

Durant l'exercice, les usines ont produit les quantités d'énergie suivantes :

Production alternateurs en GWh	2015/2016			2014/2015		
	Hiver	été	total	hiver	été	total
Croix	96.690	61.048	157.738	104.441	33.624	138.065
St-Léonard	54.151	52.478	106.629	57.833	33.227	91.060
Chamarin	0	1.493	1.493	0.004	1.598	1.602
Total annuel	150.841	115.019	265.860	162.278	68.449	230.727



Conduite forcée de Chamarin : Renouvellement de la protection anticorrosion



COMPTES ANNUELS

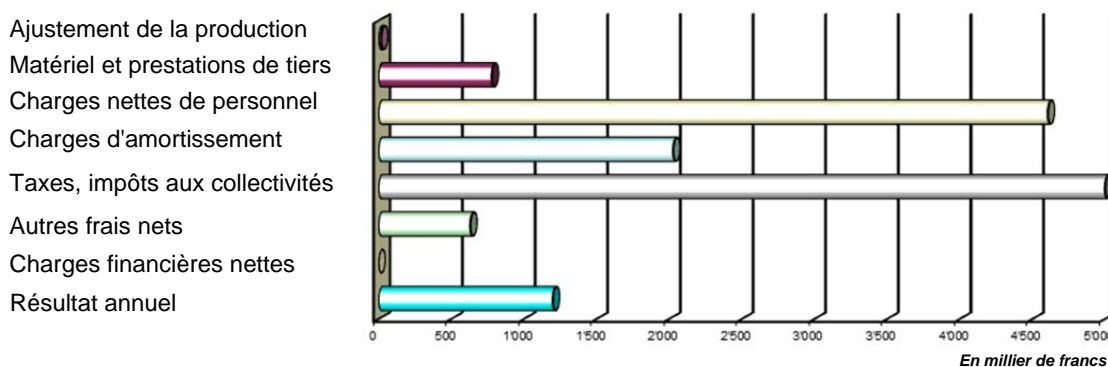
Les comptes annuels 2015/2016 de l'Electricité de la Lienne SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 959c du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2015/2016 s'élève à Fr. 14'310'721.38, en augmentation de Fr. 3'514'826.03 par rapport à l'exercice précédent.

Le montant net des dépenses prises en charge par les partenaires est de Fr. 15'682'005.28 contre Fr. 12'451'167.05 pour l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses est due d'une part à la main d'œuvre facturée qui comprend une participation de l'employeur, l'Energie de Sion-Région SA, à la recapitalisation de la Caisse de Pensions de la Ville de Sion et d'autre part à l'énergie de concession livrée aux communes d'Ayent et d'Icogne, ainsi qu'à l'énergie des services auxiliaires qui, depuis cet exercice, sont achetées sur le marché.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement les montants facturés à la clôture de l'exercice pour la vente d'eau potable ainsi qu'à la vente d'énergie à Chamarin. L'actif compte aussi la normalisation des décomptes des charges facturées aux partenaires. Un prêt de 5 millions a été octroyé à la Ville de Sion.

Les comptes de régularisation de l'actif englobent les primes d'assurances payées d'avance, ainsi que la normalisation des décomptes de l'énergie d'ajustement avec le gestionnaire du Groupe-Bilan.

Passif

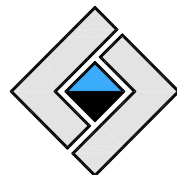
Les comptes de régularisation du passif englobent principalement les redevances courues, les dettes fiscales de 2012 à 2016, ainsi que la participation à la recapitalisation de la Caisse de Pensions du personnel mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations et avec l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

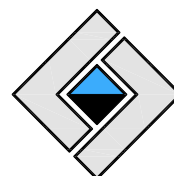
Organe de révision

L'Assemblée générale du 23 mars 2016 a confié le mandat de révision, pour une année, à la société PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2015/16	2014/15
Frais annuels à la charge des partenaires	5	15 682	12 451
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers	6	969	995
Remboursement de prestations	7	283	269
Autres produits d'exploitation		32	38
Produits d'exploitation		16 966	13 753
Achats d'énergie		-176	-98
Ajustement de la production		-18	-4
Matériel et prestations de tiers		-780	-750
Main d'œuvre facturée		-4 890	-2 702
Charges des concessions	8	-4 850	-3 694
Amortissements	2	-2 028	-2 079
Autres charges d'exploitation		-1 030	-930
Impôts sur le capital et impôts divers		-539	-539
Charges d'exploitation		-14 311	-10 796
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		2 655	2 957
Produits financiers	9	317	2
Charges financières		-188	-253
Produits/Charges hors exploitation		7	8
Résultat avant impôt sur le bénéfice		2 791	2 714
Impôt sur le bénéfice	10	-1 591	-1 514
Résultat		1 200	1 200



BILAN

en mille CHF	Annexe	30.09.2016	30.09.2015
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	4	1 272	2 744
Créances résultant de ventes et de prestations	11	3 543	1 001
Autres créances à court terme	12	5 029	0
Actifs de régularisation	13	57	53
Actif circulant		9 901	3 798
Immobilisations corporelles	2	39 066	40 748
Actif immobilisé	1	39 066	40 748
TOTAL DE L'ACTIF		48 967	44 546
Dettes résultant d'achats et de prestations	16	2 864	796
Dettes financières à court terme portant intérêts	15	3 000	2 000
Passifs de régularisation	17	8 103	3 750
Capitaux étrangers à court terme		13 967	6 546
Dettes financières à long terme portant intérêts	14	5 000	8 000
Capitaux étrangers à long terme		5 000	8 000
Total des capitaux étrangers		18 967	14 546
Capital-actions		24 000	24 000
Réserve légale issue du bénéfice		4 800	4 800
Résultat de l'exercice		1 200	1 200
Capitaux propres		30 000	30 000
TOTAL DU PASSIF		48 967	44 546

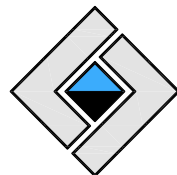


TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en mille CHF	2015/16	2014/15
Bénéfice de l'exercice	1 200	1 200
Amortissements	2 028	2 079
Cash flow	3 228	3 279
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	-1 154	-404
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	2 074	2 875
Investissements nets sur immobilisations corporelles	-346	-568
Flux de fonds relatifs aux investissements	-346	-568
Free cash flow	1 728	2 307
Dividende distribué	-1 200	-1 200
Variation des dettes financières portant intérêt	-2 000	-2 000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-3 200	-3 200
Variation des liquidités	-1 472	-893

Justification

Liquidités au début de l'exercice	2 744	3 637
Liquidités à la fin de l'exercice	1 272	2 744
Variation des liquidités	-1 472	-893

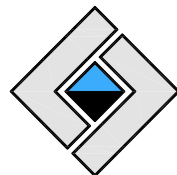


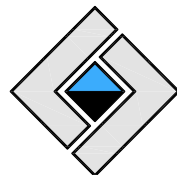
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 2'400 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.-- chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.10.2014	24'000	4 754	1 246	30 000
Attribution	0	46	-46	0
Dividende	0	0	-1 200	-1 200
Résultat de l'exercice 2014/2015	0	0	1 200	1 200
Capitaux propres au 30.09.2015	24'000	4 800	1 200	30 000

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.10.2015	24'000	4 800	1 200	30 000
Attribution	0	0	0	0
Dividende	0	0	-1 200	-1 200
Résultat de l'exercice 2015/2016	0	0	1 200	1 200
Capitaux propres au 30.09.2016	24'000	4 800	1 200	30 000

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Les comptes ont été établis et la présentation adaptée, pour la première fois, selon le nouveau droit comptable.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

L'Electricité de la Liègne SA est une société anonyme dont le siège est à Sion.

Personnel

L'intégralité du personnel est mise à disposition par l'Energie de Sion-Région SA.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour au maximum sur la durée de la concession. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2037.

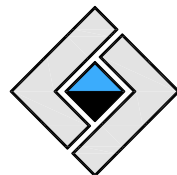
Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	40 ans
Installations partie électrique	35 ans
Installations partie hydraulique	40 – 80 ans
Equipements d'exploitation	8 – 15 ans

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Matériel Mobilier Véhicules	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2014	476	142 942	0	0	143 418
Entrées	0	0	0	568	568
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassification	0	568	0	-568	0
Valeurs d'achat au 30.09.2015	476	143 510	0	0	143 986
Amortissements cumulés au 01.10.2014	-476	-100 683	0	0	-101 159
Amortissements 2014/2015	0	-2 079	0	0	-2 079
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 30.09.2015	-476	-102 762	0	0	-103 238
Valeur comptable nette au 30.09.2015	0	40 748	0	0	40 748
Valeurs d'achat au 01.10.2015	476	143 510	0	0	143 986
Entrées	0	0	0	346	346
Sorties	0	-654	0	0	-654
Reclassification	0	244	0	-244	0
Valeurs d'achat au 30.09.2016	476	143 100	0	102	143 678
Amortissements cumulés au 01.10.2015	-476	-102 762	0	0	-103 238
Amortissements 2015/2016	0	-2 025	0	0	-2 025
Amortissements non planifiés	0	-3	0	0	-3
Sorties	0	654	0	0	654
Amortissements cumulés au 30.09.2016	-476	-104 136	0	0	-104 612
Valeur comptable nette au 30.09.2016	0	38 964	0	102	39 066



3- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires sont tenus de payer la part aux frais annuels de l'Electricité de la Liéne SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue au sens de la norme Swiss GAAP RPC 20.

4- Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale. Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeur.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaires, pris en charge à parts égales par les partenaires preneurs d'énergie.

6- Ventes d'énergie et d'eau à des tiers

en mille CHF	2015/16	2014/15
Vis-à-vis des tiers	969	995
Total	969	995

7- Remboursement de prestations

en mille CHF	2015/16	2014/15
Vis-à-vis des actionnaires	60	35
Vis-à-vis des tiers	223	234
Total	283	269

8- Charges des concessions

en mille CHF	2015/16	2014/15
Impôt spécial sur les forces hydrauliques au canton	2 511	1 998
Redevances hydrauliques, concessions aux communes	2 339	1 696
Total	4 850	3 694

9- Produits financiers

Cet exercice enregistre des intérêts rémunérateurs et de remboursement pour un montant de CHF 315'967.80 découlant des taxations provisoires des impôts 2012 à 2015.

10- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2015/16	2014/15
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	1 591	1 514
Total	1 591	1 514

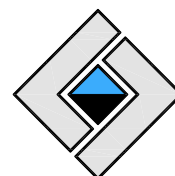
Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché.

11- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	30.09.2016	30.09.2015
Vis-à-vis des actionnaires	2 227	289
Vis-à-vis des tiers	1 316	712
Total	3 543	1 001

12- Autres créances à court terme

en mille CHF	30.09.2016	30.09.2015
Vis-à-vis des tiers	15	0
Vis-à-vis des actionnaires	5 014	0
Total	5 029	0



13- Actifs de régularisation

en mille CHF	30.09.2016	30.09.2015
Actifs transitoires vis-à-vis des tiers	57	53
Total	57	53

14- Dettes financières à long terme portant intérêts

en mille CHF				30.09.2016	30.09.2015
	Taux d'intérêt	Durée	Résiliation		
SUVA	1.57 %	21.11.11-21.11.19	-	5 000	5 000
SUVA	1.13 %	01.03.12-01.03.17	-	0	3 000
Total				5 000	8 000

15- Dettes financières à court terme portant intérêts

en mille CHF				30.09.2016	30.09.2015
	Taux d'intérêt	Durée	Résiliation		
BCVs	3.50 %	01.10.14-30.09.15	-	0	2 000
SUVA	1.13 %	01.03.12-01.03.17	-	3 000	0
Total				3 000	2 000

16- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	30.09.2016	30.09.2015
Vis-à-vis des actionnaires	27	315
Vis-à-vis des tiers	2 837	481
Total	2 864	796

17- Passifs de régularisation

en mille CHF	30.09.2016	30.09.2015
Provision pour impôts	4 189	516
Provision pour redevances et impôt spécial	3 670	3 037
Passifs transitoires vis-à-vis des tiers	244	197
Total	8 103	3 750

18- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateurs propres. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA.

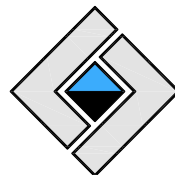
Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région SA. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

19- Relations avec des sociétés liées

Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

20- Indications supplémentaires

Il existe une divergence entre Lienne SA et le Canton du Valais concernant l'impôt sur le bénéfice. Les provisions pour les impôts 2012 à 2016 ont été calculées partiellement sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. Ainsi, au 30 septembre 2016, un passif éventuel estimé à 2,037 millions n'est pas reconnu par notre société et ne figure pas dans les états financiers. Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO et de l'intégralité des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2015/16	2014/15
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	1'200'000	1'200'000
Résultat au bilan	1'200'000	1'200'000
Dividende 5 % (exercice précédent: 5 %)	1'200'000	1'200'000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	0
Report à nouveau	0	0
Total	1'200'000	1'200'000

Sion, le 15 décembre 2016

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Andreas Stettler

Philippe Varone

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de Electricité de La Lienne SA

Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des capitaux propres, tableau de financement et annexe) de Electricité de La Lienne SA pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet

Expert-réviseur
Réviseur responsable



Yan Pannatier

Expert-réviseur

Sion, le 22 décembre 2016